

La vallée laurentienne au XVIIIe siècle : un paysage à connaître

Jacques Mathieu and Réal Brisson

Volume 28, Number 73-74, 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021651ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021651ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mathieu, J. & Brisson, R. (1984). La vallée laurentienne au XVIIIe siècle : un paysage à connaître. *Cahiers de géographie du Québec*, 28(73-74), 107–124. <https://doi.org/10.7202/021651ar>

Article abstract

This research note attempts to show that the landscape of the Laurentian Valley in the XVIIIth century was complex and varied. Organization of seigneurial space reveals major disparities, explainable by the interplay of diverse factors at different levels. Use of a single uniform mode of documentation, such as the « aveux et denombrements » of the French regime, could be an important avenue of research for discovering the phenomena which influenced the formation of the rural landscape.

LA VALLÉE LAURENTIENNE AU XVIII^e SIÈCLE : UN PAYSAGE À CONNAÎTRE

par

Jacques MATHIEU et Réal BRISSON

CELAT, Université Laval, Québec, G1K 7P4

RÉSUMÉ

Cette note de recherche vise à montrer que le paysage de la vallée laurentienne au XVIII^e siècle est complexe et varié. L'aménagement de l'espace seigneurial révèle des disparités considérables qui s'expliquent par divers facteurs intervenant à des échelles différentes. L'exploitation d'une série documentaire uniforme, comme les aveux et dénombrements du Régime français, pourrait constituer une voie de recherche utile pour dégager les phénomènes qui influencent la constitution du paysage rural.

MOTS-CLÉS: Nouvelle-France, seigneurie, censive, aveux et dénombrements.

ABSTRACT

The Laurentian Valley in the XVIIIth Century: a Landscape in Need of Knowing

This research note attempts to show that the landscape of the Laurentian Valley in the XVIIIth century was complex and varied. Organization of seigneurial space reveals major disparities, explainable by the interplay of diverse factors at different levels. Use of a single uniform mode of documentation, such as the «aveux et dénombrements» of the French regime, could be an important avenue of research for discovering the phenomena which influenced the formation of the rural landscape.

KEY WORDS: New France, seigneurie, roture, aveux et dénombrements.

*

*

*

Le système seigneurial a été l'un des éléments structurants les plus importants de la société québécoise traditionnelle. Bien qu'aboli en 1854, ce mode d'occupation des terres a laissé une empreinte indélébile dans le paysage, a forgé les rapports socio-économiques, influencé les pratiques sociales et les mentalités. Il a constitué le lieu d'un mode de vie puis d'une activité économique qui a retenu et fait vivre 80% de la population française en Amérique du Nord. Pendant longtemps — et encore aujourd'hui, à un moindre degré — connaître le monde rural traditionnel c'était comprendre la société canadienne-française.

Les premiers chercheurs ont souvent présenté une image idyllique de la Nouvelle-France du XVIII^e siècle. À la vision externe de ce Nouveau Monde, axée sur les grands espaces à parcourir, on a ajouté l'image d'une colonie tournée vers l'agriculture et valorisé sans réserve celle de la famille stable, nombreuse, docile et religieuse. De l'habitant, on a prétendu des qualités uniformément répandues. Après le mythe de Louis Hébert, et s'appuyant sur les dires d'un Pehr Kalm, on a créé le mythe de l'habitant auto-suffisant vivant à peu près en complète autarcie d'une agriculture de subsistance.

Ce propos vise à nuancer cette image stéréotypée, bien qu'il n'ait pas plus de prétention qu'une note de recherche. S'appuyant sur l'expérimentation d'une source documentaire, il se veut une réflexion sur des moyens de rejoindre la réalité du monde rural. Il propose d'aller au-delà de la perception et du discours des autorités, du découpage administratif et de l'observation à vol d'oiseau des structures territoriales. Des pistes ouvertes par des prédécesseurs, il retient la dimension spatiale et l'étude des petites gens restés dans l'anonymat des documents d'archives tout en tentant d'établir un lien entre ces deux perspectives. Il suggère, en somme, de procéder à une analyse étendue, conduite à micro-échelle. Il présume d'un paysage plus complexe qu'il semble à prime abord, d'empreintes variées résultant de choix individuels, de contextes différents et de situations diversifiées. Il témoigne de l'existence de pratiques spatiales influencées par une large gamme de relations à un environnement physique et social. Il essaie de montrer l'intérêt d'une constante superposition d'échelles dans les facteurs constitutifs du paysage québécois au XVIII^e siècle.

ESQUISSE HISTORIOGRAPHIQUE

Le tableau des études historiques sur le système seigneurial s'est considérablement enrichi depuis quelques décennies. Aux travaux de départ axés sur les règles juridiques et administratives se sont ajoutées les enquêtes conduites selon une approche géographique, puis un nombre croissant de monographies. Au plan historique, ces recherches illustrent une démarche logique d'approfondissement des connaissances. Elles ont conduit cependant à un foisonnement de travaux et notamment, de thèses, qui recouvrent un grand éventail d'orientations. Considérées dans une perspective spatiale, ces recherches peuvent se regrouper selon deux directions : une analyse de survol, à macro-échelle (Trudel, 1967 ; Harris, 1968 ; Dechêne, 1974 ; Courville, 1981) et l'examen en profondeur d'un territoire restreint (Dechêne, 1971 ; Courville, 1979 ; Lemoyne, 1975). Les résultats obtenus ont contribué à améliorer la connaissance du monde rural canadien au XVIII^e siècle et certains d'entre eux ont acquis des lettres de créance. Les tendances actuelles de la recherche montrent toutefois que le portrait reste encore largement à dessiner.

Marcel Trudel (1967) s'est penché sur les grands documents pour exposer les principes de fonctionnement du régime seigneurial. Son analyse prend une forte coloration juridique et administrative et tient compte du contexte géographique. Ses descriptions se sont imposées. On a surtout retenu la division symétrique des terres et la répartition des droits et devoirs. Par contre, son étude conserve un caractère théorique qui correspond mal parfois à la réalité. Surtout sa thèse principale, d'allure politique, qui fait des seigneurs des entrepreneurs en colonisation, a été remise en question assez tôt. Jean Hamelin (1960) a réduit à une mesure du niveau de vie le rôle de l'agriculture. R.C. Harris (1968) a montré la difficulté des seigneurs à attirer les colons et l'inefficacité, voire l'inutilité, des grandes législations. Louise Dechêne (1971) a fait ressortir la force de l'inertie des censitaires face au seigneur.

R.C. Harris (1968) a considérablement renouvelé l'approche du monde rural colonial en s'appuyant sur des paramètres géographiques et en exploitant les inventaires des concessions en fiefs et seigneuries de P.G. Roy (1927-1928). Il a fait valoir l'influence de la topographie générale du territoire sur les lieux d'implantation des colons. L'étroitesse des basses terres de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent entre le Bouclier canadien et les contreforts des Appalaches a conduit à la formation d'un long ruban de seigneuries dans la vallée laurentienne, tandis que les ramifications du réseau hydrographique expliquent la colonisation le long des rivières. Harris note aussi le pouvoir d'attraction des villes et, en contrepartie, l'incapacité des seigneurs à diriger le mouvement d'occupation des terres. Comme l'agriculture rapporte peu, aussi bien au seigneur qu'au censitaire, Harris ramène le régime seigneurial à un simple mode d'occupation des terres et estime que la seigneurie ne constitue pas une unité d'organisation économique et sociale. Bien que cette description soit valable dans ses grandes lignes, elle a été précisée et nuancée. Louise Dechêne (1974) a montré qu'au XVII^e siècle, la colonisation de la Nouvelle-France, au moins dans le gouvernement de Montréal, traduisait la constitution de deux mondes — celui des habitants et celui des marchands — à peu près sans liens entre eux.

Cette analyse en survol n'a cependant pas brisé la vision monolithique du territoire seigneurial et d'une agriculture essentiellement orientée vers l'auto-suffisance. Malgré une perception de variations dans le degré de développement des seigneuries, elle conserve le portrait standard, voire statique, de l'habitant. De plus, les enquêtes ethnographiques ont eu tendance à renforcer cette image d'un portrait-type de l'habitant, dans l'espace comme dans le temps (Séguin, 1967).

C'est à cette perception trop uniforme que s'attaque une troisième vague de chercheurs au début des années 1970 en lançant des enquêtes monographiques ; une démarche qui, dans le temps, recoupe en partie la précédente. Initiée notamment par les travaux de Louise Dechêne sur la seigneurie des Sulpiciens, cette problématique s'est nourrie depuis de plusieurs enquêtes complémentaires. Cette orientation monographique ne vise aucunement à affirmer l'importance de frontières seigneuriales. Elle se présente uniquement comme un choix et un lieu commode pour observer minutieusement diverses facettes de la vie de relations dans le monde rural.

L'intérêt de ces recherches tient au fait qu'elles ont ouvert des percées en profondeur sur plusieurs questions relatives au système seigneurial : compréhension des rapports seigneur-censitaires (Dechêne, 1971) ; analyse de la production (Lemoine, 1975) ; reconnaissance de la primauté des solidarités de côtes ou de rangs (Dechêne, 1974) et de familles ou de voisinage (Mathieu, 1981 ; Courville, 1979).

De plus, de nombreuses thèses ont porté sur la nature, le degré ou le rythme de développement des terres et seigneuries, faisant ressortir ici et là l'influence de la qualité des sols, des stratégies foncières, des activités économiques mixtes, des pratiques sociales, etc.

Plusieurs esquisses reposant principalement sur des documents notariés ont donc nuancé un portrait jusque-là trop général. Toutefois, la diversité des orientations et l'absence de points de comparaison permettent rarement de généraliser les situations observées. Il n'est d'ailleurs pas certain que la multiplication du nombre de monographies pourrait donner une vue d'ensemble satisfaisante. Outre les problèmes de compatibilité, cette observation conduite à une échelle spécifique et confinée à un espace restreint permet difficilement de reconstituer, de hiérarchiser et de combiner les facteurs qui — à des échelles et degrés variables — ont entraîné des modifications dans le paysage rural de la vallée laurentienne au XVIII^e siècle¹. En somme, l'apport

des études générales et des monographies est incontestable. Elles se sont cependant développées en parallèle sans qu'il soit établi de liens étroits entre elles.

UNE MICRO-ANALYSE À GRANDE ÉCHELLE

Cette note de recherche vise justement à explorer les possibilités de jeter un pont entre ces deux grandes orientations en se fondant sur les aveux et dénombrements du Régime français. Elle propose une randonnée à ras de sol plutôt qu'un survol à haute altitude et un trajet qui ne soit pas trop court. C'est donc à une véritable expédition que nous convie cette documentation sérielle relative à l'agriculture et au monde rural en Nouvelle-France.

L'objectif précis consiste à identifier des facteurs qui ont influencé la constitution du paysage québécois au XVIII^e siècle et à voir comment ils ont joué dans l'espace et dans le temps. Cette démarche oblige à une constante superposition d'échelles. Ainsi le développement d'un deuxième rang dans les seigneuries s'explique par des contextes locaux et régionaux, mais aussi des situations nationales dont l'effet est éparpillé dans l'espace. Le chiffre de la population, l'ancienneté du peuplement, la proximité des centres urbains, les voies de communication et d'accès, la qualité des sols dans un contexte large ou immédiat, l'initiative d'un seigneur, les stratégies individuelles ou familiales d'appropriation de terre en vue d'établir les enfants entrent en ligne de compte.

Il y a donc tout lieu de croire — comme l'indiquent aussi les monographies — que les premiers résultats se traduiront par une parcellisation du paysage : un paysage qui illustre une large gamme des relations entretenues par l'homme dans l'espace et dans le temps ; un paysage enrichi et diversifié par l'action des hommes au plan local ; un paysage jamais définitif que les monographies contribueront encore longtemps à préciser.

Il importe malgré ces limites de tenter de dégager les grandes lignes de l'emprise au sol des habitants au XVIII^e siècle. Pour ce faire, il faut tenter une reconstruction du paysage québécois terre par terre, seigneurie par seigneurie, sur une base qui permette une comparaison à l'échelle de la vallée laurentienne.

Description et critique des sources

Deux sources documentaires permettent de compléter une telle démarche : les recensements et les aveux et dénombrements.

Entre 1685 et 1739, il existe 24 recensements généraux de la colonie présentés sous la forme d'agrégés dont l'unité de base est la paroisse ou la seigneurie. La description comprend le nombre de résidents, la superficie des terres concédées, la portion mise en valeur (en labours et prairies), les rendements de la production agricole, le nombre de têtes qui composent le cheptel en plus de mentionner les bâtiments et les armes. Malgré la richesse d'informations qu'elle recèle, cette source ne peut être encore utilisée que de façon complémentaire et avec une infinité de précautions. Certains recensements, celui de Bégon par exemple, ont été confectionnés dans les officines de l'intendant. Ils affichent partout un progrès régulier. Les seigneurs manifestent parfois de nombreuses réticences à remplir les formulaires qui leur sont envoyés par les autorités. À d'autres occasions, la collecte des données est

confiée à des officiers mandatés par l'intendant ou aux curés. Il s'ensuit une gigantesque confusion dans les unités territoriales recensées, des variations dans la qualité des relevés et partant, des incohérences statistiques considérables. En outre, plusieurs données proviennent d'estimations approximatives plus ou moins fiables. Enfin, la terminologie retenue peut prêter à des interprétations variées dans la mesure où un recenseur considéra sous la rubrique « terres en valeur » la superficieensemencée et un autre, les terres défrichées.

Ces données ne sont pourtant pas à rejeter en bloc, même s'il faut se garder de leur accorder une fiabilité statistique. Elles commandent une analyse critique aussi soutenue que celle du discours des autorités. Par contre, les chiffres retenus, qu'ils soient exacts ou approximatifs, n'ont pas moins de force que les mots. De plus, la multiplicité des unités recensées permet des regroupements à l'échelle régionale et donne alors une image représentative de l'évolution. Toutefois, seule une monographie attentive parvient à corriger les lacunes majeures. Ainsi la confrontation de multiples sources d'information aux données des recensements relatifs à Beauport révèle que douze (12) années renvoient à la seigneurie, sept (7) à la paroisse et cinq (5) à des côtes amalgamées à d'autres portions de territoire.

Si les recensements généraux de la colonie sont difficiles à utiliser, en revanche, les aveux et dénombrements constituent des documents d'archives relativement sûrs.

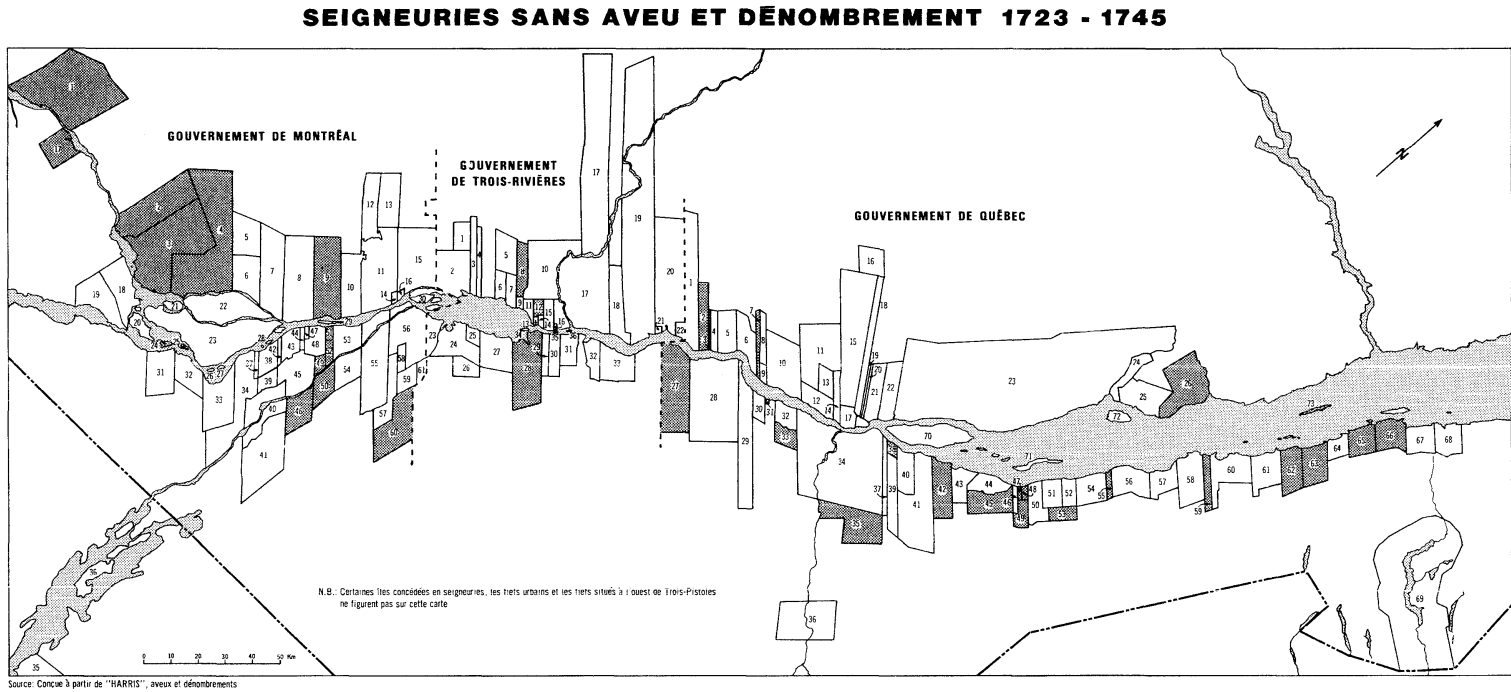
En 1723, à la demande de Versailles l'intendant Bégon émet une ordonnance contraignant chaque titulaire de fief à comparaître devant lui pour l'informer du nombre et de l'étendue des superficies concédées, défrichées etensemencées ou utilisées en prairies. L'aveu et dénombrement ainsi produit fournit des informations détaillées pour chaque seigneurie recensée. Il précise sur une base d'unité cadastrale l'état de développement des rotures et domaines. Pour chaque unité cadastrale, il énumère le nombre et la nature des bâtiments — et parfois, leur matériau et dimensions. Il précise la superficie des terres concédées, en culture et en prairies et indique les cens et rentes à payer. Cependant, il ne comporte pas de renseignements autres que le nom du propriétaire sur la maisonnée qui exploite la censive.

Les seigneurs ne semblent pas avoir gonflé les données fournies. Une comparaison faite dans plusieurs seigneuries et paroisses du gouvernement de Québec, entre le nombre de censitaires inscrits dans l'aveu et celui des personnes mentionnées par Mathieu-Benoît Collet lors de son enquête en vue de la formation de districts paroissiaux en 1721, montre des résultats concordants. La confrontation terre par terre avec les renseignements tirés des actes notariés, tant à Beaumont que dans les seigneuries de la Côte-du-sud, indique que l'aveu est fiable.

Les aveux et dénombrements s'échelonnent sur la période 1723-1745, mais plus des trois quarts ont été enregistrés entre 1724 et 1730. Ce sont des seigneurs ecclésiastiques pour la plupart qui, semblant mal tolérer cette forme d'intrusion dans leurs affaires, s'acquitteront plus tardivement de cette formalité.

Il y a au total 180 aveux et dénombrements ; de quoi reconstituer de façon quasi exhaustive le paysage rural québécois. Une quarantaine de seigneuries sont sans aveu ; elles sont pour la plupart situées aux extrémités du territoire concédé, au-delà des espaces colonisés. De plus, les fiefs urbains de Québec, Montréal et Trois-Rivières sont exclus de cette analyse. Ils représentent moins de 6% du territoire concédé, mais 15% des superficies mises en valeur grâce surtout aux propriétaires sulpiciens de l'île de Montréal dont la seigneurie affiche 13500 arpents de terre en culture. Le rôle des zones péri-urbaines dans l'agriculture canadienne n'est donc pas

Figure 1



GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 1. Petite Nation | 31. Châteauguay |
| 2. Argenteuil | 32. Sault St-Louis |
| 3. Deux Montagnes | 33. La Prairie de la Magdeleine |
| 4. Mille Îles | 34. Longueuil |
| 5. Plaines | 35. Daneau de Muy |
| 6. Terrebonne | 36. Pancalon |
| 7. La Chesnaye | 37. Tremblay |
| 8. L'Assomption (Repentigny) | 38. Boucherville |
| 9. St-Sulpice | 39. Montarville |
| 10. Lavaltrie | 40. Chambly |
| 11. Lanoraie | 41. Monnoir |
| 12. Ailleboust | 42. Varennes |
| 13. Ramezay | 43. Cap de la Trinité |
| 14. Dautré | 44. Guillaudière |
| 15. Berthier | 45. Belœil |
| 16. Dorvilliers | 46. Rouville |
| 17. Pointe à l'Original | 47. St-Blain |
| 18. Vaudreuil | 48. Verchères |
| 19. Soulanges | 49. Cournoyer |
| 20. Île Perrot | 50. St-Charles-sur-Richelieu |
| 21. Île Bizard | 51. Vitry |
| 22. Île Jésus | 52. Cabanac |
| 23. Île de Montréal | 53. Contrecoeur |
| 24. Îles de la Paix | 54. St-Denis |
| 25. Îles Courcelles | 55. St-Ours |
| 26. Île aux Hérons | 56. Sorel |
| 27. Île St-Paul | 57. Bourgchemin |
| 28. Île Ste-Thérèse | 58. Bonsecours |
| 29. Îles Bouchard | 59. St-Charles |
| 30. Îles St-Pierre, Dupas et Chicot | 60. Ramezay |
| | 61. Bourg Marie |

GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| 1. Carufel | 21. Ste-Marie |
| 2. Maskinongé | 22. Ste-Anne-Est (Dorvilliers) |
| 3. St-Jean | 23. Yamaska |
| 4. Rivière du Loup | 24. St-François |
| 5. Dumontier | 25. Lussodière |
| 6. Grosbois-Ouest | 26. Pierreville |
| 7. Grosbois-Est (Yamachiche) | 27. Baie du Febvre (St-Antoine) |
| 8. Robert | 28. Nicolet |
| 9. Gastineau | 29. Roquetaillade |
| 10. St-Maurice | 30. Godefroy (Linctôt) |
| 11. Tonnancour (Pointe du Lac) | 31. Bécancour |
| 12. Non concédée | 32. Cournoyer |
| 13. Boucher | 33. Gentilly |
| 14. Labadie | 34. Île Moras |
| 15. Vieuxpont | 35. Île Marie |
| 16. Jésuites | 36. Îles du St-Maurice |
| 17. Cap de la Madeleine | |
| 18. Champlain | |
| 19. Batiscan | |
| 20. Ste-Anne-Ouest | |

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

- | | | |
|----------------------------------|---|--------------------------|
| 1. Grondines | 26. Malbaie | 51. Bonsecours |
| 2. Les Pauvres | 27. Deschaillons | 52. L'Islet |
| 3. La Tesserie | 28. Lotbinière | 53. Lessard |
| 4. La Chevrotière | 29. Ste-Croix | 54. Port Joly |
| 5. Deschambault | 30. Bonsecours | 55. Rhéaume |
| 6. Portneuf | 31. Duquet | 56. St-Roch des Aulnaies |
| 7. Jacques Cartier | 32. Tilly | 57. La Pocatière |
| 8. D'Auteuil | 33. Gaspé | 58. Rivière Ouelle |
| 9. Bélair (Pointe aux Écureuils) | 34. Lauzon | 59. St-Denis |
| 10. Neuville | 35. Jolliet | 60. Kamouraska |
| 11. Fossembault | 36. St-François | 61. Islet du Portage |
| 12. De Maure (St-Augustin) | 37. Martinière (Beauchamp) | 62. Grandville Lachenaye |
| 13. Bonhomme | 38. Vincennes | 63. Verbois |
| 14. Gaudarville | 39. Livaudière | 64. Rivière du Loup |
| 15. St-Gabriel | 40. Beaumont | 65. Le Parc |
| 16. Hubert | 41. La Durantaye et St-Michel | 66. Villeray |
| 17. Sillery | 42. St-Vallier | 67. Île Verte |
| 18. St-Ignace | 43. Bellechasse | 68. Trois Pistoles |
| 19. Lespinay | 44. Rivière du Sud et Îles Madame, aux Ruaux et aux Grues | 69. Madawaska |
| 20. Islets (Orsainville) | 45. Lespinay | 70. Île d'Orléans |
| 21. Notre-Dame-des-Anges | 46. St-Joseph | 71. Île aux Oies |
| 22. Beauport | 47. Gagné (Lafrenaye) | 72. Île aux Coudres |
| 23. Beaupré | 48. Gamache | 73. Île aux Lièvres |
| 24. Rivière du Gouffre | 49. Ste-Claire | |
| 25. Les Éboulements | 50. Vincelotte | |

Note : Certaines îles concédées en seigneuries, les fiefs urbains et les fiefs situés à l'ouest de Trois-Pistoles ne figurent pas sur cette carte.

négligeable. Néanmoins, les censives et les domaines de la campagne canadienne se taillent la part du lion couvrant plus de 90% du territoire et 84% des superficies en culture. Les aveux et dénombrements illustrent donc fidèlement la concession, l'occupation et l'exploitation des terres dans le deuxième quart du XVIII^e siècle. Les observations qui suivent reposent essentiellement sur cette documentation.

L'OCCUPATION DU COULOIR LAURENTIEN

L'occupation du couloir laurentien montre d'importants écarts selon les régions et les seigneuries. En fait, elle relate des histoires et des rapports à l'espace très différents.

L'ancienneté de l'établissement et du peuplement a influencé la répartition des concessions. La région de Québec a bénéficié de la libéralité du partage foncier au temps des Cent-Associés. Par la suite, les autorités coloniales ont adopté une politique plus rationnelle de distribution des espaces agricoles. Elles se sont montrées moins généreuses de larges concessions qui risquaient d'isoler les colons sans pour autant accélérer les défrichements.

Dans le deuxième quart du XVIII^e siècle, le paysage agraire a déjà évolué considérablement. Le gouvernement de Montréal a reçu une grande part de la distribution des fiefs. Toutefois, s'il dépasse largement Trois-Rivières quant au nombre de seigneuries, il le rejoint à peine au plan des superficies concédées.

Tableau 1
Répartition du territoire seigneurial par gouvernement
(1723-1745)

	<i>Nombre de seigneuries</i>	<i>Superficie des espaces concédés en seigneuries</i>	<i>Superficie moyenne par seigneurie (chiffres arrondis)</i>
Gouvernement de Québec	81	3 489 921 arpents	47 000 arpents
Gouvernement de Montréal	62	983 254 "	18 000 "
Gouvernement de Trois-Rivières	37	1 038 883 "	30 000 "
TOTAL	180	5 512 058 "	33 000 "

L'avance apparente de Québec tient sans doute au fait que sa population est plus nombreuse, son peuplement antérieur à celui des autres gouvernements et l'occupation préalable à l'expérience du territoire; d'où d'immenses seigneuries. Québec, principal centre administratif de la colonie et port de débarquement des immigrants, a retenu plusieurs nouveaux arrivants qui ont tôt généré une nombreuse population de natifs du pays. Ainsi une quarantaine des couples qui amorcent la colonisation de Neuville en 1668 ont été formés grâce aux filles du roi. On peut croire qu'Anne Bourdon, tutrice de ces filles, a favorisé leur établissement sur la seigneurie de son fils.

Le changement n'en est pas moins radical dans les gouvernements de Montréal et de Trois-Rivières entre 1663 et le milieu du XVIII^e siècle. Exposés aux attaques des

nations iroquoises tout au long du XVII^e siècle — le massacre de Lachine en 1689 en est un bon exemple — les Montréalais ont favorisé à l'origine un peuplement serré. Dans le gouvernement de Trois-Rivières, les premiers colons subissent aussi les pressions et incursions des Agniers, bien que de façon moins systématique.

Cette différence de situation prend tout son effet sur le nombre et la dimension des rotures dans les trois gouvernements. Au XVII^e siècle, la largeur moyenne de la censive à Montréal est de 1,7 arpent en regard de 3,4 à Québec. Tandis que la dimension des censives diminue à Québec, elle s'accroît ailleurs.

Tableau 2

**Nombre de censives par gouvernement
(1723-1745)**

<i>Québec</i>	<i>Montréal</i>	<i>Trois-Rivières</i>	<i>Canada</i>
2 911	1 952	736	5 599

Tableau 3

Superficie moyenne des rotures par gouvernement en arpents

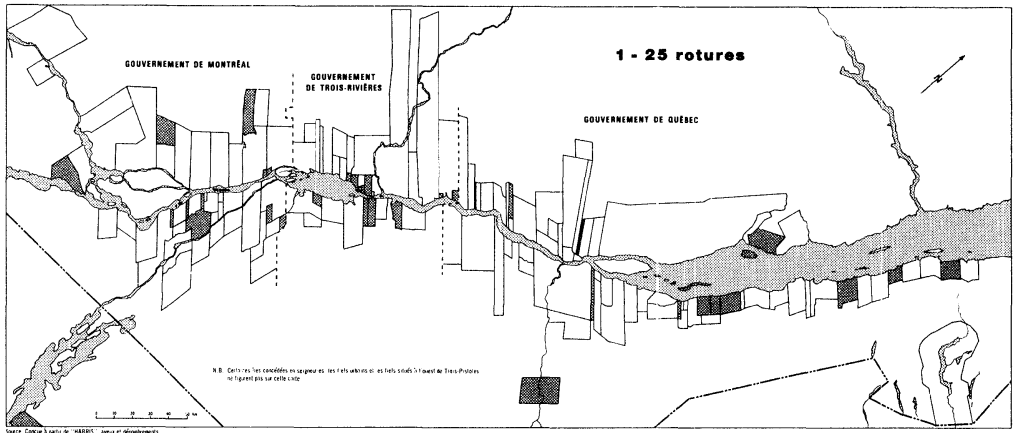
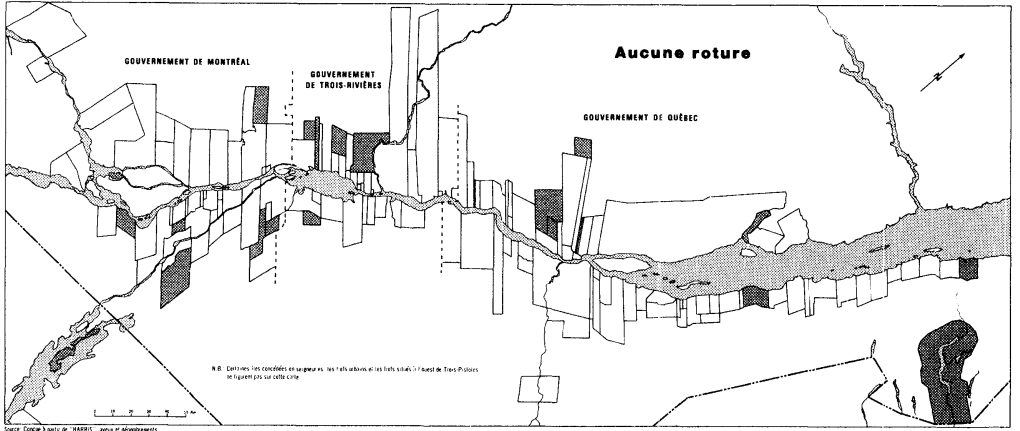
	<i>Québec</i>	<i>Montréal</i>	<i>Trois-Rivières</i>	<i>Canada</i>
1663	226	30	72	163
1725	164	101	162	142

Le nombre de terres concédées en roture a fait un énorme bond en avant passant de 660 en 1663 à 5 599 dans le deuxième quart du XVIII^e siècle. Les écarts dans la dimension des terres concédées se sont fortement rétrécis bien qu'il subsiste des différences notables.

Ces moyennes régionales masquent cependant d'autres réalités du paysage. Des 5,5 millions d'arpents concédés en seigneurie, moins d'un million d'arpents ont été découpés en domaines ou rotures. Le tiers des 180 seigneuries recensées est encore inoccupé, dont la moitié dans le seul gouvernement de Québec. Il s'agit surtout de seigneuries frontières, dans le Bas-Saint-Laurent, la Beauce, Charlevoix, mais aussi le Richelieu, le Saint-Maurice, etc. De plus, les seigneuries occupées et exploitées le sont très inégalement. Le nombre moyen de rotures par seigneurie s'établit à cinquante-huit (58) dans le gouvernement de Québec, quarante-cinq (45) à Montréal et vingt-six (26) à Trois-Rivières. Comparables aux données seigneuriales, ces moyennes permettent tout au plus d'évaluer des degrés de développement différents selon les régions. En fait, le paysage agraire du couloir laurentien est beaucoup plus diversifié. Une vingtaine de seigneuries comptent cent rotures ou plus. Elles se caractérisent par leur ancienneté, leur large façade sur le fleuve et leur proximité des centres urbains. Au surplus, les analyses pédologiques récentes leur accordent une cote enviable et les situent en grande partie au centre même du corridor agricole laurentien. À côté de ces remarquables réussites, le tiers des seigneuries reste vide d'habitants, un autre tiers dénombre moins de vingt-cinq (25) rotures et vingt-sept (27) seigneuries comptent dix (10) censives ou moins. Vu d'en bas, ce paysage semble constitué de deux têtes échevelées, complétées par un rejeton au centre.

Figure 2

RÉPARTITION PAR SEIGNEURIE DES TERRES CONCÉDÉES EN ROTURE 1723 - 1745



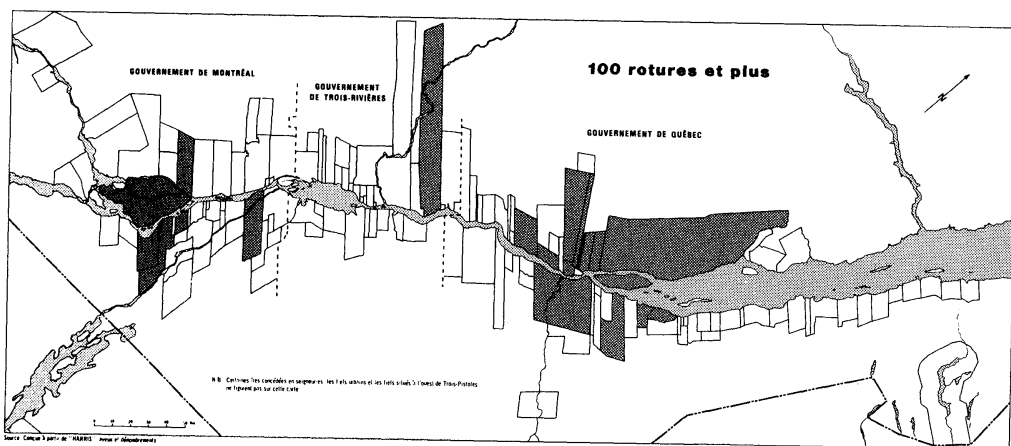
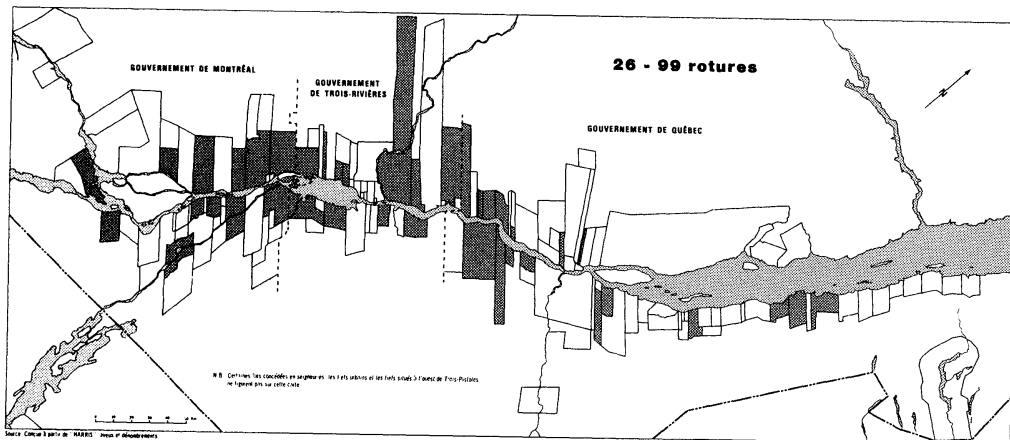


Tableau 4
Superficies des domaines et rotures concédés en arpents
(1723-1745)

	<i>Québec</i>	<i>Montréal</i>	<i>Trois-Rivières</i>	<i>Canada</i>
Rotures	476 924	197 546	119 191	793 666
Domaines	74 635	50 509	17 188	142 332
Total	551 559	248 055	136 379	935 998

La répartition régionale des espaces concédés confirme l'avance de Québec, l'influence de la dimension des terres et fait ressortir l'importance des domaines, en particulier, dans le gouvernement de Montréal. Elle ne se comprend que par référence à la taille des seigneuries. À l'échelle de la vallée laurentienne, les domaines seigneuriaux occupent une place aussi grande que les villes. Par contre, si les seigneurs du gouvernement de Montréal semblent s'être réservé de généreuses portions domaniales, cela tient autant aux dimensions réduites des seigneuries au départ et des rotures concédées par la suite qu'à une volonté d'appropriation.

D'autres facteurs liés à la grandeur des seigneuries entrent en ligne de compte dans la constitution du paysage agraire dans le couloir laurentien. Une seigneurie comme Beauport s'étend sur quatre lieues de profondeur et couvre les sols improductifs du Bouclier canadien. La superficie des terres concédées et du domaine ne constitue que 27% de l'ensemble. Entre 1634 et 1671, la première côte qui longe le fleuve sur toute la largeur de la seigneurie et les trois autres lignes à l'intérieur de la seigneurie sont concédées soit en arrière-fiefs soit en rotures. En 1721, M.-B. Collet ne note pas de changements : l'occupation se confine toujours, comme il y a cinquante ans, au quart de la seigneurie. L'obstacle majeur est constitué par la qualité des sols sur les premiers paliers des Laurentides. Ainsi, dès le XVII^e siècle, Beauport a livré tout son potentiel de terres cultivables ramassées entre la montagne et le fleuve, sur une lieue carrée. Au siècle suivant, le fond de la seigneurie s'étendant sur trois lieues additionnelles reste encore vide. À Beaumont, le troisième rang, drainé par la rivière Boyer, sera concédé et peuplé avant le deuxième rang. Le plat pays de Charlesbourg ou la plaine de Montréal, à cause de la qualité des terres, seront plus attrayants aux yeux des colons.

La colonisation est également l'affaire d'individus qui tiennent compte de l'ensemble du contexte. Outre le caractère plus ou moins ancien de l'implantation des structures agraires et l'existence de voies de communication, la proximité d'agglomérations urbaines, la quantité et la qualité des sols disponibles, leur accessibilité et l'expérience accumulée influencent nettement la dimension des rotures. Il arrive souvent à l'ouverture d'une nouvelle zone de colonisation que le seigneur consente des efforts spéciaux. Dans la Beauce, Fleury de la Gorgendière installe des services collectifs : église, moulin et route, en plus de concéder quelques censives de six arpents de front. Souvent quelques individus ou familles-clefs d'une première vague de colonisation se font concéder deux ou trois terres voisines. C'est pourquoi la superficie moyenne des rotures atteint 140 arpents. En fait, la réalité est bien différente. L'unité cadastrale de base reste la terre de 90 arpents. Cependant, on a recensé comme une unité cadastrale les censives constituées de deux ou trois terres d'un seul tenant. De plus, si la terre disponible ne comporte pas tellement d'attraits, le seigneur doit en offrir une étendue plus considérable. En gros, une terre éloignée de la

ville, située au deuxième ou troisième rang, sur des sols médiocres n'attire pas. Dans le gouvernement de Montréal les terres sont généralement de petite dimension. À Terrebonne, elles varient de 60 à 80 arpents de superficie. À Boucherville, les terres ont en moyenne 50 arpents sauf un certain nombre de censives de 75 ou 100 arpents que l'on retrace dans les troisième et quatrième rangs. À Charlesbourg, les terres ne dépassent pas 80 arpents de superficie, tandis que celles de Bellechasse n'ont pas moins de 120 arpents au premier rang et 160 arpents dans le deuxième où les bâtiments sont rares. À Rivière-Ouelle, même si l'on repère quelques terres de 126 arpents, la majorité des concessions comptent 168 arpents sur le seul rang habité.

Le recensement par unité cadastrale des terres d'un seul tenant — qu'elles soient simple ou double — cache une autre réalité de la colonisation et des stratégies familiales. Si l'on tend de plus en plus, aussi bien à Québec qu'à Montréal — quoique dans un mouvement contraire — à concéder des terres viables pour un propriétaire, en même temps les premiers censitaires cherchent à obtenir une deuxième terre pour y établir un jour un descendant. L'analyse des aveux et dénombremments montre que la majorité des terres concédées au deuxième ou troisième rang le sont à un de leurs fils. Du reste, il est bien possible qu'elles servent un temps de terre à bois ou de prairies. L'unité cadastrale diffère donc largement de l'unité d'exploitation.

Au total, il n'y a pas de doute que le réseau hydrographique a influencé les lieux d'implantation, la localisation des villes et la situation des zones ouvertes à la colonisation par la concession de seigneuries. La distribution en censives procède à son tour de la proximité des agglomérations urbaines, des facilités d'accès et de la qualité des sols. La mesure de la colonisation du couloir laurentien est toutefois le fruit des actions individuelles qui s'inscrivent dans un espace réduit et dans le temps long.

Des facteurs comme la faiblesse numérique de la population, l'ancienneté du peuplement, l'expérience du continent et la conjoncture politico-militaire jouent fortement à l'échelle régionale. Cependant, des éléments tout aussi généraux comme les facilités de communication, la présence ou non de services collectifs, l'isolement, l'insécurité et le potentiel agricole des terres ont une influence considérable, mais éparpillée à l'échelle locale.

Ainsi les facteurs démographique, géographique et historique interviennent à diverses échelles dans la constitution du paysage agraire du couloir laurentien au XVIII^e siècle. À la micro-échelle de l'unité cadastrale, de la côte ou du rang, de la seigneurie, tous ces facteurs se superposent et influencent la dimension et la localisation des terres concédées.

Un survol de la colonie laisse croire que celle-ci se résume à un simple rideau de peuplement de part et d'autre du fleuve devenant de plus en plus ténu à mesure qu'on s'éloigne des pôles urbains. Il donne l'image d'un paysage quasi uniforme, voire monotone. Il présume de règles et de modes d'occupation quasi identiques. La description qu'offrent les aveux et dénombremments montre une réalité nettement plus complexe et plus diversifiée, plus riche du poids des multiples facteurs qui influencent la présence des individus dans le paysage laurentien et leur action sur ce paysage.

MISE EN VALEUR DES TERRES

Du territoire disponible à l'espace mis en valeur, il y a une réduction constante. Le territoire concédé en seigneuries couvre 5,5 millions d'arpents de terre. La dimension

des terres concédées en roture ajoutées aux domaines réservés par les seigneurs atteint le million d'arpents et la superficie des terres effectivement mises en culture ou en prairies se ramène à 125 000 arpents. Il est bien évident toutefois que le réservoir forestier que se garde chaque agriculteur fait partie intégrante de son écono-système. La mise en valeur se ramène donc ici à la terre défrichée et exploitée. Elle exclut les ressources naturelles dont l'agriculteur tire profit.

Cette forme de mise en valeur du territoire laurentien illustre une variété de situations et de paysages tout aussi grande que celle observée à l'échelle de l'occupation du territoire. Des rotures concédées, 808 ne montrent aucune forme de mise en valeur. Elles se distribuent assez également selon les régions, mais très inégalement à l'intérieur même des régions. Dans le gouvernement de Québec, quatre seigneuries regroupent près de la moitié des terres concédées laissées en friche. Partout, la majorité de ces terres abandonnées se trouvent dans les anciennes seigneuries où le développement est pourtant considérable. À Beauport, à l'exclusion des 15 emplacements du bourg du Fargy, 27 des 86 rotures, soit 31%, ne sont pas mises en valeur. Ces terres inhabitées, voire improductives ou utilisées comme terres à bois, sont toutes situées dans la partie arrière de la seigneurie. À Beauport, un censitaire sur trois possède l'une de ces concessions. De façon corollaire, toutes ces terres constituent une deuxième ou une troisième concession pour un censitaire. L'ancienneté du peuplement combiné à la qualité des sols et aux stratégies d'aménagement expliquent cette situation.

Tableau 5

**Mise en valeur des rotures dans les trois gouvernements du Canada
(1723-1745)**

	<i>Québec</i>	<i>Montréal</i>	<i>Trois-Rivières</i>	<i>Canada</i>
Rotures inexploitées	357	296	155	808
Total des rotures	2 911	1 952	736	5 599
% des rotures inexploitées	12%	15%	21%	14%

La mise en valeur des terres reflète nettement, mais pas exactement, le degré d'occupation selon les régions.

Tableau 6

**Superficie des terres en valeur (en arpents)
(1723-1745)**

	<i>Québec</i>	<i>Montréal</i>	<i>Trois-Rivières</i>	<i>Canada</i>
Rotures	63 049	39 580	11 407	114 036
Domaines	3 578	6 341	1 299	11 217
Total	66 627	45 921	12 706	125 253

Les terres du gouvernement de Montréal paraissent plus exploitées, tandis que le défrichement de celles du gouvernement de Trois-Rivières tarde. Les domaines seigneuriaux de la région de Montréal, près de deux fois plus exploités que ceux de Québec, affichent une progression considérable et traduisent une activité intense. Encore faut-il nuancer puisque trois domaines — dans les seigneuries d'Ailleboust, Desplaines et Terrebonne au nord et nord-est de l'île Jésus — totalisent près de 40% des terres domaniales (2 538 arpents).

Le degré de mise en valeur des terres varie aussi considérablement, plus toutefois d'une seigneurie à l'autre que d'un gouvernement à l'autre. À ce point de vue, la qualité des sols semble prévaloir sur la proximité des centres urbains.

Tableau 7

Superficie exploitée des terres de 80 à 200 arpents *

	<i>Neuville</i>	<i>Portneuf</i>	<i>Grondines</i>	<i>Bélaïr</i>	<i>Sillery</i>	<i>Bonsecours</i>	<i>Beaumont</i>
Moins de 10 arpents	1	25	13	7	7	5	3
10 à 19 arpents	9	10	7	9	13	8	10
20 à 29 arpents	9	2	4	4	21	6	8
30 à 39 arpents	10		7	2	13	6	5
40 à 49 arpents	11		6	2	7	4	12
50 arpents et plus	58		1		12	2	11
MOYENNE	48.25	5.6	16.3	16.3	29.8	26.4	27

* Tiré des aveux et dénombrements faits entre 1723 et 1726 à l'exception de celui de Beaumont complété en 1739. N'ont pas été retenues dans ce décompte les « deuxième concession » à un même censitaire.

Un autre aspect de cette influence tient à la nature des terroirs et au couvert forestier. Sur la Côte-du-Sud, par exemple, les terres sont inégalement occupées selon que les sols sont argileux, limoneux ou graveleux et sont couverts d'aulnes, de conifères ou de bois dur comme l'érable ou de chêne. Par contre, le rythme des défrichements est plus rapide sur les terres où le rendement agricole est finalement médiocre (St-Pierre, 1981). L'agriculture doit mettre en valeur une superficie plus grande afin d'atteindre un seuil d'auto-consommation.

Deux activités agricoles se partagent les espaces ouverts à l'exploitation : les semences et l'élevage. Par ordre d'importance, les semences comprennent le « blé français », l'avoine, les pois, le maïs et l'orge. Le tabac, le lin et le chanvre sont cultivés de façon plus régulière dès le début du XVIII^e siècle. Quant au cheptel, le gros bétail comprend les bêtes à cornes et les chevaux alors que les porcs et les moutons font partie du menu bétail. Les recensements généraux sont les seules sources qui comptent les animaux. Ils mentionnent parfois des chèvres et des ânes, mais jamais les petits animaux de ferme ou de la basse-cour.

Dans l'ensemble de la vallée laurentienne, environ 80% des espaces mis en valeur sont consacrés à la culture et celle du blé domine partout et largement. Par contre, la région de Montréal a développé l'élevage plus que partout ailleurs tant dans les domaines que dans les prairies. La superficie moyenne consacrée aux pâturages y est le double de celle du gouvernement de Québec et le quadruple de celle de la région de Trois-Rivières.

Tableau 8
Moyenne d'arpents en prairies par seigneurie, roture et domaine
(1723-1745)

	<i>Québec</i>	<i>Montréal</i>	<i>Trois-Rivières</i>	<i>Canada</i>
Seigneurie (sans le domaine)	106	198	52	127
Roture	1,8	4,3	2	2,7
Domaine	14,5	34,4	8,6	21

Au total, près du quart des terres exploitées dans le gouvernement de Montréal servent à l'élevage. Dans le gouvernement de Québec, par contre, à compter de la décennie débutant en 1720, l'on relève dans les recensements une production régulière de lin et de chanvre. Les Québécois augmentent aussi leurs emblavures pour étendre la superficie des terres à blé au détriment des prairies au moment où leurs surplus peuvent être achetés pour l'exportation vers les Antilles et l'île Royale.

Ces données reflètent des tendances générales, à la limite des disparités régionales, mais elles s'accordent mal à la réalité locale. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, par exemple, acquièrent la seigneurie de Saint-Augustin et y érigent un vaste domaine comptant un important cheptel. L'exploitation de leur terre fait partie, pour cette communauté, d'une stratégie alimentaire et financière plus large. Que de professionnels et d'hommes de métier pratiquent aussi la culture et l'élevage selon les facilités que leur laisse l'exercice de leur compétence et leurs disponibilités financières. En fait, il suffit d'une minorité d'habitants pour gonfler une moyenne et produire des écarts aussi larges que ceux observés entre les trois gouvernements. À Beauport, une seule côte, la plus ancienne, constituée de censitaires de condition supérieure, absorbe 186 des 191 arpents en pâturage.

Un dernier tableau, éloquent par sa fausseté, fait ressortir la parcellisation du paysage agricole dans la vallée laurentienne au XVIII^e siècle.

Tableau 9
Arpents en valeur par seigneurie, roture et domaine
(1723-1745)

	<i>Québec</i>	<i>Montréal</i>	<i>Trois-Rivières</i>	<i>Canada</i>
Seigneurie (sans le domaine)	1 286	920	422	958
Roture	22	20	16	20
Domaine	69	132	52	90

Les données précédentes l'ont montré : nombre de seigneuries sont inexploitées et le degré d'utilisation des terres dans chacune d'elles varie considérablement (tableau 7). Il en est de même des rotures où la possession d'une terre à bois « dans le fond » de la seigneurie réduit de moitié leur superficie moyenne. Quant aux domaines seigneuriaux, il suffit de quelques initiatives soutenues pour déformer les proportions.

CONCLUSION

Ce texte n'avait qu'une finalité : démontrer la nécessité de procéder à micro-échelle afin de reconstituer le paysage agricole de la vallée laurentienne. L'application de données extraites de monographies à une série documentaire uniforme, soit aux aveux et dénombrements, montre la pertinence et la richesse de cette voie pour mieux connaître le monde rural et la société traditionnelle qui s'implante sur les rives du Saint-Laurent au XVIII^e siècle. Il faut d'ailleurs noter que cette série a son pendant sous le Régime anglais en 1781-1782. Enfin, les cadastres abrégés publiés au milieu du XIX^e siècle fournissent une troisième mesure ponctuelle qui permettrait des comparaisons.

Cette documentation ne règle pourtant pas tous les problèmes qui se posent à l'égard du monde rural. Au départ, pour l'époque française, 25% des données sont postérieures à 1730 et parfois se rapportent à la décennie 1740. C'est évidemment fort embarrassant. Des formes d'économie mixte, ils ne disent rien. Pourtant, on pratique la pêche sur la Côte-du-Sud, on extrait de la pierre à Beauport et à Neuville, tandis que le seigneur de Beaumont se réserve le bois d'érable qui se vend à la ville et que les marchands, meuniers et coureurs de côtes s'accrochent souvent à des communautés locales. Ils restent muets en ce qui concerne les rapports ville-campagne ou l'ébauche de villages et laissent à l'interprétation le soin d'établir les rapports de micro à macro-échelle. Il faudrait aussi pouvoir faire le lien entre les unités cadastrales et les unités d'exploitation. Il serait indispensable de comprendre la logique des rapports entre la propriété foncière et les stratégies familiales et pour ce, procéder à une reconstitution des chaînes de titre comparable à celle de la reconstitution des familles. En somme, le champ de la recherche sur le système seigneurial, les structures agraires, la pratique de l'agriculture, l'organisation du monde rural et le fonctionnement de la société traditionnelle reste une belle question à explorer. Comme sous le Régime français, la faiblesse principale réside dans le manque de bras.

NOTE

¹ Il faudrait ajouter à ce tableau brossé à grands traits les études relatives au XIX^e siècle qui éclairent les formes antérieures d'occupation du sol. Il en est de même des enquêtes axées sur des aspects particuliers, telles la chasse, la pêche ou les terres communales. Des reconstitutions comme le terrier du Saint-Laurent en 1663 dressé par Marcel Trudel fournissent aussi des bases de départ qu'une analyse des facteurs d'aménagement spatial pourrait mettre à profit.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

- Aveux et dénombrements de la colonie (1723-1758). Archives nationales du Québec, 5 registres.
- Recensements généraux de la colonie (1685-1739). Archives nationales du Québec, micro-films.
- Mathieu - Benoît Collet. « Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France (1721) », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, (1921-1922), 262-382.

ÉTUDES :

- COURVILLE, S. (1979), *L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854*, thèse de doctorat, université de Montréal.

- _____ (1981) Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec : la politique spatiale des Cent-Associés, *Cahiers de Géographie de Québec*, 25(65) : 197-235.
- DECHÊNE, L. (1971) L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles, *Recherches sociographiques*, 12(2) : 143-184.
- _____ (1974) *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris et Montréal, Plon, 588 p.
- HAMELIN, J. (1960) *Économie et société en Nouvelle-France*. Québec, PUL, 137 p.
- HARRIS, R.C. (1968) *The Seigneurial System in Early Canada*. Madison University of Wisconsin Press et Québec PUL, 2^e édition, 247 p.
- LEMOINE, L. (1975) *Longueuil en Nouvelle-France* Longueuil, Société d'Histoire, 156 p.
- MATHIEU, J. et alii (1981) Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec 1700-1760. *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 35(1) : 3-32.
- ROY, P.-G. (1927-1928) *Inventaire des concessions en fief et seigneurie foies et hommages et aveux et dénombremments*, Beauceville, L'Éclaireur, 6 volumes.
- SAINT-PIERRE, J. (1982) *L'aménagement de l'espace rural en Nouvelle-France : les seigneuries de la Côte-du-Sud*. Thèse de maîtrise, université Laval, 174 p.
- SÉGUIN, R.L. (1967) *La civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Montréal et Paris, Fides, 701 p.
- TRUDEL, M. (1967) *Le régime seigneurial*. Ottawa, Société historique du Canada, Brochure historique n° 6, 20 p.

CARTOGRAPHIE

Conception : Louise MARCOTTE

Réalisation et Photographie : Serge DUCHESNEAU